



Remboursement suite à liquidation

Par **lylyrome**, le **26/06/2015** à **16:55**

Bonjour,

J'ai commandé des articles sur internet que j'ai payé par carte bleue. Ces articles ne m'ont jamais été livrés et la société a déposé le bilan. Malgré de nombreuses réclamations de ma part, je n'ai pu obtenir le remboursement.

En dernier recours, je me suis donc adressée à mon établissement bancaire et ai sollicité le remboursement des sommes engagées en vertu des articles L 133.17 et 24 du Code Monétaire et Financier.

Cela fait maintenant 4 mois que j'ai formulé cette requête et toujours aucune réponse en dépit de mes relances régulières.

Que puis-je faire, quels sont mes recours ?

Merci,

Très cordialement Lylyrome